

Stagiaires l'an prochain : Pour et avec vous, le SNES-FSU agit !

Une question ? Besoin d'aide ? De conseils ?
N'hésitez pas à nous contacter :



15 rue Dobrée
44100 Nantes
02-40-73-52-38
marie.haye@nantes.snes.edu
emploi@nantes.snes.edu

**Permanences spécifiques tous les vendredis,
de 14h30 à 17h30, à la section académique.**

Vous pouvez également contacter les **sections
départementales** du SNES :

44	85	72	49	53
8 place de la gare de l'Etat case postale 8 44276 NANTES cedex 2 02 40 35 96 71 snes44@nantes.snes.edu	Pôle associatif 71 bd Aristide Briand BP 88 85001 LA ROCHE SUR YON 02 51 37 86 23 snes85@nantes.snes.edu	Résidence les Arcades 29 place d'Alger 72000 LE MANS 02 43 28 69 58 snes72@nantes.snes.edu	Bourse du travail 14 place Imbach 49100 ANGERS 02 41 25 36 44 02 41 25 36 43 snes49@nantes.snes.edu	Maison des Syndicats 15 rue Saint Mathurin 53000 LAVAL 02 43 53 51 32 snes53@nantes.snes.edu

Vous pouvez enfin vous rendre sur les **sites académique et
national du SNES,**
**sur lesquels vous trouverez de nombreuses
informations** au sujet de la carrière, les mutations et le
métier :

Site du SNES académique : <http://www.nantes.snes.edu>

Site du SNES national : <http://www.snes.edu>



Vous passez les concours pour devenir enseignant(e).

Le SNES-FSU se bat et intervient au Ministère pour que les conditions d'entrée dans le métier soient meilleures : c'est, avec le niveau de rémunération, l'un des leviers pouvant permettre de résoudre la crise du recrutement que nous connaissons actuellement.

Le SNES-FSU vous informe, suit votre dossier, vous conseille, à tous les moments importants de votre entrée dans le métier, depuis votre affectation en tant que fonctionnaire-stagiaire jusqu'à votre titularisation. C'est notre manière de contribuer à votre professionnalisation, car nous expérimentons tous les jours combien le syndicalisme apporte à nos pratiques enseignantes.

C'est l'un des principes directeurs de notre action militante que de s'appuyer sur les revendications de nos collègues, que nous représentons en nombre puisque nous sommes depuis longtemps majoritaires dans le second degré. C'est d'ailleurs ce qui nous confère également notre légitimité, et explique notre disponibilité et notre expertise à votre service, individuel et collectif.

Nous espérons que vous trouverez donc ici toutes les informations dont vous aurez besoin pour faire vos tout premiers pas dans le métier. Bienvenue !

Marie HAYE,
Responsable du secteur « Entrée dans le métier »
à la section académique du SNES de Nantes.

**Malgré une réduction du stage en responsabilité en
2014 pour une part d'entre eux, les enseignant-es
stagiaires souffrent d'une charge de travail
considérable et d'une formation bradée.**

La rentrée 2017 ne sera sans doute pas meilleure, le Ministère reconduisant les modalités d'affectation et de stage des années passées. Quant aux ESPE, l'Université continue à raboter les moyens qui leur sont accordés.

Depuis quelques années, les affectations des stagiaires sont devenues une étape difficile, pour plusieurs raisons :

- les informations transmises par le Ministère et le Rectorat, qui gèrent cette opération, maquent pour le moins de clarté.
- L'administration considérant les stagiaires comme des moyens d'enseignement et non comme des personnels en formation, elle les place en fonction des besoins du service...
- ... parfois au mépris des vœux et barèmes des stagiaires.

**L'expérience montre qu'il vaut mieux être
informé-e afin de mettre toutes les chances de
son côté. Contactez-nous !**

Votre affectation dans l'académie de Nantes

Les informations ci-dessous sont issues de la note de service pour l'affectation des stagiaires à la rentrée prochaine, parue au **BO n°15 du 13 avril 2017**, ainsi que de la **note de service rectorale n°2017-07 du 1er juin 2017, pour l'affectation des stagiaires** à la rentrée prochaine.

Pour être conseillé-e et suivi-e, complétez la **fiche de suivi académique** (p. 5) et envoyez-la par mél à emploi@nantes.snes.edu, ou marie.haye@nantes.snes.edu, ou encore par courrier à la section académique du SNES de Nantes, 15, rue Dobrée, 44100 Nantes.

Où faire ses vœux ?

- Pour les lauréat-es des concours de la session 2017 ou d'une session antérieure en report de stage affecté-es dans l'académie, ainsi que pour les stagiaires non évalué-es ou en congé sans traitement, connectez-vous sur le serveur **DAMAS**. Vous devrez d'abord vous inscrire, et vous recevrez un mot de passe par mail pour pouvoir vous connecter.

Les candidat-es marié-es ou pacsé-es sollicitant une affectation conjointe doivent formuler des vœux identiques et se faire connaître, dès validation de leurs vœux, par mail à l'adresse suivante : dipe.stagiaires@ac-nantes.fr.

Pour attester de toute situation familiale, c'est à cette même adresse que les pièces justificatives sont à envoyer.

- Pour les stagiaires qui seront en renouvellement en 2017-2018, la note de service rectorale ne prévoit pas qu'ils/elles puissent faire des vœux sur DAMAS. Cependant, si vous êtes dans ce cas, essayez quand de vous connecter. Si vous n'y parvenez pas (d'autant plus si vous apprenez votre renouvellement après les dates de saisie des vœux), envoyez directement un mail avec vos vœux à la [DIPE qui vous gère](mailto:dipe.stagiaires@ac-nantes.fr) ET à dipe.stagiaires@ac-nantes.fr, et **adressez-nous une copie de ce mail**.

ATTENTION : Les lauréat-es n'ayant pas exprimé de vœux seront affecté-es selon les besoins du service.

Imprimez ou sauvegardez la page écran, le mail ou le courrier récapitulatif vos déclarations, choix et vœux pour avoir une preuve en cas de litige. Joignez cela à la fiche de suivi p. 5, que vous nous enverrez. Si vous nous l'avez déjà fait parvenir, joignez simplement le récapitulatif.

Quand et comment faire ses vœux ?

Le rectorat n'a pas encore publié les dates de saisie. Nous vous les communiquerons dès que nous les aurons.

Mais le Ministère communiquera les résultats d'affectation en académie entre le 30 juin et le 10 juillet, selon les disciplines. Le calendrier précis se trouve sur notre [site](#).

Vous pourrez demander : 1 commune, 3 zones géographiques correspondant à des «groupes de communes, et les 5 départements, dans l'ordre que vous préférez. Vos vœux sont passés en revue dans l'ordre où vous les formulerez : demandez ce que vous voulez en 1^{er} ! Vous avez intérêt à formuler tous les types de vœux possibles, car si aucun de vos vœux ne peut être satisfait, vous seriez affecté-e selon les besoins du service.

Les postes réservés à ce jour pour des stagiaires se trouvent [sur notre site](#). Mais attention : ces listes peuvent encore évoluer.

Et ensuite ?

Le résultat de votre affectation vous sera communiqué par le rectorat le **17 juillet** prochain. Malgré l'opacité du rectorat, nous suivons les affectations des stagiaires à tous les stades : **si votre résultat d'affectation est incompatible avec votre situation administrative ou personnelle, contactez-nous : nous vous conseillerons sur la marche à suivre.**

Sur quels critères ?

Les demandes seront départagées selon un barème indicatif. Le rectorat prétend reprendre le barème national. Pour le calculer, rendez-vous sur notre [site](#).

Agents handicapés : 1000 points ; les candidats pourront fournir toute pièce utile pour leur affectation à l'adresse dipe.stagiaires@ac-nantes.fr et éventuellement des pièces médicales au Docteur VINCENT, médecin conseillère technique du recteur à l'adresse secretariat.sms@ac-nantes.fr

Le rectorat a annoncé qu'il essaierait tant que faire se peut de prendre en compte le fait que certain(e)s d'entre vous doivent être affecté(e)s au plus près d'une ESPE, où ils (elles) devront valider leur M2. Pour autant, cet élément ne sera pas barémé.

ATTENTION : le rectorat gère les affectations des stagiaires avec une grande opacité, car cela lui permet de procéder aux affectations en fonction de ce qui arrange le service, sans être forcé de tenir compte des situations des intéressé-es. Nous intervenons chaque année, mais le rectorat refuse toujours de tenir un groupe de travail associant les élu-es du personnels, où le SNES-FSU est majoritaire, et qui nous permettrait pourtant de faire corriger des erreurs et de proposer des améliorations.

Vous aurez **jusqu'au 16 août au plus tard** pour faire parvenir au rectorat toutes les pièces justificatives qui constitueront votre dossier ([une liste des pièces justificatives](#) est téléchargeable sur le site du rectorat). Le dossier est à envoyer à : Rectorat de Nantes - DIPE - Fonctionnaires stagiaires - BP 72616 - 44326 NANTES cedex 3. Le dossier de reclassement peut être transmis plus tardivement, jusqu'au 30-septembre.

Vos conditions de stage

Ces dispositions correspondent à celles de l'an passé. Les textes officiels de référence sont [la note de service n°2017-069 sur l'affectation](#) ainsi que la [note de service 2016-070 sur l'évaluation et la titularisation des stagiaires](#).

Concours	Temps de service	Formation	Tuteur	Traitement initial
Concours réservés et internes, lauréat-es ayant travaillé plus d'1,5 an sur les 3 dernières années dans le corps ou la discipline de recrutement	Temps plein	1 journée de formation 1 lundi ou vendredi sur 2 (le jour dépend de la discipline)	1 dit « de terrain »	Échelon 1 de l'échelle de rémunération transitoire PPCR (1 793 € brut pour un-e certifié-e, 2 076 € brut pour un-e agrégé-e)
Lauréat-es 2017 qui ont déjà un M2, ou qui en sont dispensé-es, et avec moins d'1,5 an sur les 3 dernières années dans le corps ou la discipline de recrutement	7 à 10h Pour les professeurs documentalistes et les CPE : 18h	« Adaptée selon les besoins », par l'ESPE et le Rectorat	1 dit « de terrain »	Échelon 1 de l'échelle de rémunération transitoire PPCR (1 793 € brut pour un-e certifié-e, 2 076 € brut pour un-e agrégé-e)
Agrégation externe 2017 (sauf ex-certifié-e titulaire, qui effectue son stage sur son poste)	7 à 9h	« Adaptée selon les besoins », par l'ESPE et le Rectorat	1 dit « de terrain »	Échelon 1 de l'échelle de rémunération transitoire PPCR (2 076 euros brut)
CAPES/T et CPE externes 2017, lauréat-es inscrit-es en M1 au moment de l'inscription au concours	8 à 10h Pour les professeurs documentalistes et les CPE : 18h	M2 MEEF à l'ESPE	1 dit « de terrain » 1 à l'ESPE	Échelon 1 de l'échelle de rémunération transitoire PPCR (1 793 euros brut)
Lauréat-es des sessions précédentes en report , sauf lauréat-es du réservé et de l'interne avec « expérience professionnelle » (cette situation correspond au 1 ^{er} cas)	7 à 10h	M2 MEEF ou « adaptée » à l'ESPE	1 dit « de terrain » 1 à l'ESPE	Échelon 1 de l'échelle de rémunération transitoire PPCR (1 793 € brut pour un-e certifié-e, 2 076 € brut pour un-e agrégé-e)
Fonctionnaires stagiaires en renouvellement de stage en 2017-2018	7 à 10h	M2 MEEF ou « adaptée » à l'ESPE	1 dit « de terrain » 1 à l'ESPE	Échelon 1 de l'échelle de rémunération transitoire PPCR (1 793 € brut pour un-e certifié-e, 2 076 € brut pour un-e agrégé-e)

Certains services antérieurs (en tant que contractuel-le, AED, EAP... sont pris en compte et permettent de débiter la carrière à un échelon et donc à un traitement plus élevé.

Le SNES-FSU aide et conseille ses syndiqué-es pour la constitution et la vérification du dossier de reclassement, qui sert à faire reconnaître ces services. Contactez-nous si vous pensez pouvoir en bénéficier.

La formation dite « adaptée » dispensée à certain-es stagiaires n'en a que le nom : le recteur de l'académie de Nantes, qui décide des « adaptations », proposées par une commission associant université et employeur, considère les stagiaires comme des moyens d'enseignement et entend qu'ils « méritent » leur salaire.

Votre accueil institutionnel

Fonctionnaires stagiaires affecté-es à temps complet en établissement : journée d'accueil le mercredi 6 septembre 2017.

Fonctionnaires stagiaires affecté-es à mi-temps en établissement : semaine de pré-rentree du 28 au 31 août 2017.

Nos analyses et nos propositions

Les conditions de travail et d'étude dans les ESPÉ placent, dans toutes les académies, les étudiant-es, les formateurs et les autres personnels face à de nombreuses difficultés. L'absence de cadrage national et les contraintes budgétaires posent réellement le problème de la qualité d'une formation, égale sur tout le territoire, et de sa visibilité pour les étudiant-es qui par ailleurs en financent une partie. Étudiant-es, stagiaires, formateurs et formatrices de terrain et en ESPÉ payent au prix fort une réforme qui n'a pas les moyens des ambitions affichées. La situation ne peut rester en l'état. De réelles améliorations sont nécessaires. **C'est pourquoi, nous exigeons :**

- Une formation en alternance à l'ESPÉ pour tou-te-s les stagiaires limitée à un tiers-temps devant élèves.
- Le rétablissement des aides spécifiques aux étudiant-es préparant les concours de l'enseignement et de l'éducation, pour garantir la présence et la réussite d'un maximum de candidats inscrit-es dès cette année et la mise en place de pré-recrutements dès la rentrée 2017.
- Un tutorat de qualité assuré pour tou-te-s les stagiaires par les professeurs du 2nd degré formés.
- Pour une formation réellement améliorée afin de faire réussir tous les élèves, des garanties budgétaires et l'ouverture de discussions permettant de déboucher sur un cadrage national de la formation afin de garantir l'égalité sur tout le territoire et de répondre aux besoins des étudiant-es, stagiaires et formateurs-trices.

Les agents de l'État (fonctionnaires, contractuels, AED... mais pas les contrats aidés de droit privé type EAP) peuvent prétendre au **remboursement de leurs frais de transport vers les lieux des épreuves** (1 aller-retour tarif train 2^{de} classe), pour les concours organisés par l'État auxquels ils sont convoqués.

Conservez votre convocation et vos titres de transport, et contactez-nous (marie.haye@nantes.snes.edu) pour recevoir le modèle de courrier à envoyer au Rectorat.



LES PRINCIPES DEFENDUS PAR LE SNES-FSU

L'école est le lieu privilégié de la transformation sociale. Certes, on ne peut pas tout demander à l'école. Mais, rien ne peut justifier que les conditions de vie des individus déterminent leur accès aux savoirs et ce faisant leurs futures places dans la société.

LE SNES-FSU refuse que la réponse aux difficultés scolaires soit un système scolaire adapté vers le bas (allègement des programmes et des horaires, marginalisation des exercices réflexifs, fragilisation voire suppression de certaines options...).

Pour le SNES-FSU, l'Éducation n'a pas pour unique finalité une adaptation à l'entreprise et à l'emploi, mais le développement de toutes les potentialités de l'être humain. Pour le SNES-FSU, l'école est un lieu d'émancipation.

Commencer par l'école pour réduire les inégalités est une priorité... à condition de s'en donner les moyens !

Le SNES-FSU oppose un Service Public d'Éducation de qualité et ambitieux. Il se bat pour de meilleures conditions de travail et d'études dans les collèges et les lycées. Il exige des créations de postes en nombre suffisant et un plan pluriannuel de recrutement d'enseignant-es, de CPE, de COPSY, mais aussi de personnels administratifs, de santé et sociaux, et le renforcement des équipes d'AED.

Se donner les moyens de transformer l'école pour transformer la société, ce n'est pas uniquement raisonner en terme de moyens financiers. Pour transformer l'école, il faut améliorer radicalement l'efficacité de la transmission des savoirs, grâce à des enseignant-es parfaitement maîtres des formes savantes des connaissances, ainsi que de leur forme curriculaire, les savoirs scolaires.

Le SNES, dans la FSU, c'est aussi un cadre collectif d'échanges et de débats sur le système éducatif, les pédagogies, la didactique des disciplines..., entre collègues, en équipes pluridisciplinaires (enseignant-es en écoles, collèges, lycées, à l'université, CPE, Assistants sociaux, infirmier-ères...), et en lien avec la recherche, au bénéfice des personnels et de la qualité du service rendu aux élèves : <https://www.snes.edu/Contenus-et-pratiques-disciplines-30658.html>, <http://institut.fsu.fr/>.

Pour adhérer dès à présent au SNES-FSU : <http://www.snes.edu/Fiche-d-adhesion-pour-les.html>

FICHE DE SUIVI POUR L'AFFECTATION DES LAUREAT-ES DES CONCOURS DANS L'ACADEMIE DE NANTES

A renvoyer, accompagnée de la copie du récapitulatif DAMAS ou du courrier envoyé au rectorat, par courrier ou scannée par mail à

Dans l'académie de Nantes, il n'y a plus de Groupe de Travail au cours duquel le Rectorat présente son projet d'affectation aux élu-es des personnels (où le SNES-FSU est majoritaire), mais cette fiche nous aidera à suivre votre dossier et à intervenir si besoin.

15 rue Dobrée
44100 Nantes
02-40-73-52-38
marie.haye@nantes.snes.edu
emploi@nantes.snes.edu

Démarche sans engagement de votre part.

CONCOURS

<input type="checkbox"/> CAPES	<input type="checkbox"/> Externe
<input type="checkbox"/> CAPET	<input type="checkbox"/> Interne
<input type="checkbox"/> Agrégation	<input type="checkbox"/> Réservé
<input type="checkbox"/> CPE	
<input type="checkbox"/> 3 ^{ème} concours	Session : _____

TYPE D'AFFECTATION

Affectation dans le second degré
 Report de stage
 Autre : _____

DISCIPLINE (et option éventuelle) : _____

Vous êtes affecté(e) dans l'académie de Nantes :

- Parce que vous faites partie des lauréat-es automatiquement affecté-es en stage dans l'académie où ils-elles ont passé le concours.
- Parce que vous l'avez obtenue lors de la 1^{ère} phase de la campagne d'affectation.
 Votre barème lors de cette 1^{ère} phase : _____

Si vous estimez que votre barème n'est pas correct, merci de vous adresser les pièces justificatives que vous aviez fournies à l'administration.

Nom de naissance _____ Prénom _____
 Nom marital _____
 Date de naissance _____
 Sexe : F ou M
 Adresse personnelle _____
 Code postal _____
 Commune _____
 Tél. _____
 Portable _____
 Courriel _____ @ _____
 Syndiqué-e SNES (ou FSU) : oui non

<p>CLASSEMENT</p> <p>Vous êtes ____ sur ____</p> <p>Votre décile _____</p> <p><small>Les promotions sont divisées en déciles ; 1 décile = 10 % des reçus. Pour déterminer votre décile : divisez (votre rang de classement) par (le nombre d'admis/10) et ajoutez 1.</small></p>	<p>SITUATION EN 2016-2017</p> <p><input type="checkbox"/> Étudiant-e en M1 (précisez la spécialité : _____) <input type="checkbox"/> Étudiant-e en M2 (précisez la spécialité : _____) <input type="checkbox"/> Report de stage <input type="checkbox"/> Titulaire fonctionnaire <input type="checkbox"/> Contractuel-le second degré public (depuis : _____ Quotité de service : _____) <input type="checkbox"/> Assistant-e d'Éducation <input type="checkbox"/> EAP <input type="checkbox"/> Autre : _____</p>	<p>SITUATION PERSONNELLE</p> <p><input type="checkbox"/> Travailleur handicapé et bénéficiaire de l'obligation d'emploi <input type="checkbox"/> Pacsé-e / marié-e au 30/06/2017, ou vivant maritalement avec enfant né ou à naître (Il faut cocher « rapprochement de conjoint » sur SIAL ou DAMAS) <input type="checkbox"/> Nombre d'enfants à charge (uniquement dans le cadre du rapprochement de conjoint) <input type="checkbox"/> Garde conjointe ou alternée, ou parent isolé (Il faut cocher « rapprochement de la résidence de l'enfant » sur SIAL ou DAMAS)</p>
---	--	--

IMPORTANT : autorisation CNIL

J'accepte de fournir au SNES et pour le seul usage syndical les données nécessaires à mon information et à l'examen de ma carrière. Je demande au SNES de me communiquer les informations académiques et nationales de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6.01.78. Cette autorisation est à reconduire lors du renouvellement de l'adhésion et révoquant par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNES, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13, ou à ma section académique.

Date : Signature :

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES